



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 21 JUIN 2023

20230621_CA20 - Prise en charge financière de stages de formation pour Madame KOUAKOU, administratrice de Limoges habitat

Le Conseil d'Administration de LIMOGES HABITAT s'est réuni le mercredi 21 juin 2023 à 16 heures 30 dans les locaux du siège, 224 rue François Perrin à Limoges.

Ont participé :

Madame Catherine MAUGUIEN-SICARD, Présidente

Mesdames Martine BOUCHER, Sarah GENTIL, Marie HERNANDEZ, Catherine JARRY, Aya Ekoun Debora KOUAKOU, Administratrices

Messieurs Philippe CHADELAS, Rachid EL BOUTAYBI, Jean-Yves ESTOUP, Laurent GUERY, Serge JAMMET, Jean-Marie LAGEDAMONT, Michel NYS, Patrick PIMPAUD, Dominique RENAUDIE, Administrateurs

Monsieur Lionel ECLANCHER, Direction Départementale des Territoires, représentant le Commissaire du Gouvernement

Monsieur Raphaël ALARCON, Secrétaire du Comité Social et Economique

Madame Céline MOREAU, Directrice générale

Absents excusés :

Madame Samia RIFFAUD, Administratrice, ayant donné pouvoir à Madame MAUGUIEN-SICARD

Monsieur Xavier TRACOU, Administrateur, ayant donné pouvoir à Madame MAUGUIEN-SICARD

Monsieur René ARNAUD, Administrateur, ayant donné pouvoir à Monsieur LAGEDAMONT

Monsieur Franck LETOUX, Administrateur, ayant donné pouvoir à Madame BOUCHER

Monsieur Nicolas REROLLE, Vice-Président, ayant donné pouvoir à Monsieur RENAUDIE

Monsieur Eric SCHALTEGGER, Administrateur, ayant donné pouvoir à Monsieur JAMMET

Madame Danielle DUVALET, Administratrice

Messieurs Jean-Luc BONNET, Georges DAMIANO, Jean-François LANDRON, et Gérard RUMEAU, Administrateurs

Monsieur Bernard BEAUBREUIL, représentant Alliance Offices Habitat

Absent :

Monsieur Jacky BOUHIER, Administrateur

La séance est ouverte à 16 heures 30 sous la présidence de Madame MAUGUIEN-SICARD, Présidente.

Vu le Code de la Construction et de l'habitation, et notamment son article R421-16,
Vu l'article R. 421-10 alinéa 7 du code de la construction et de l'habitation stipulant que
« le conseil d'administration peut (...) décider la prise en charge des coûts de formation
des administrateurs, en vue de l'exercice de leur mission, dans la limite de trois jours de
formation par an et par administrateur »,
Considérant la sollicitation de l'Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir de la
Haute-Vienne pour la prise en charge financière de 6 demi-journées de formation
auxquelles a participé Madame Aya Ekoun Débora KOUAKOU, Administratrice de Limoges
habitat, pour un montant de 356,88 €,

Le Conseil d'Administration délibère,

- Autorise la prise en charge de la formation de Madame Aya Ekoun Débora KOUAKOU, Administratrice de Limoges habitat, pour un montant de 356.88 €.

Formalités de publicité effectuées
le **27 JUIN 2023**

Pour extrait conforme,
Limoges, le **27 JUIN 2023**
LA PRESIDENTE
Catherine MAUGUIEN-SICARD





20230621_CA20 - Prise en charge financière de Stages de formation pour Madame KOUAKOU, Administratrice de Limoges habitat

Envoyé en préfecture le 27/06/2023

Reçu en préfecture le 27/06/2023

Publié le

ID : 087-278708516-20230621-20230621_CA20-DE



L'article R. 421-10 alinéa 7 du code de la construction et de l'habitation stipule que « le conseil d'administration peut (...) décider la prise en charge des coûts de formation des administrateurs, en vue de l'exercice de leur mission, dans la limite de trois jours de formation par an et par administrateur ».

L'Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir de la Haute-Vienne sollicite, par courrier du 26 mai 2023, la prise en charge financière de stages de formation auxquels a participé Madame Aya Ekoun Débora KOUAKOU, Administratrice de Limoges habitat.

Les frais de formation s'élèvent à 356,88 € pour 6 demi-journées de stage en avril et mai 2023.

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir délibérer et éventuellement, autoriser le règlement de cette participation.

o

o

o